

Il n'est pas aisé de parler avec une précision mathématique de l'avenir que la destinée réserve à une nation. Dans un moment où cette nation, qui était à peine entrée dans la vie constitutionnelle et commençait seulement à respirer librement, vient, par un effort héroïque de sa glorieuse armée, de reconquérir sa liberté que le despotisme avait, une nouvelle fois, cherché à lui ravir.

Je ne veux pas, non plus, vous entretenir aujourd'hui, du mouvement réactionnaire qui a commencé à se manifester le 31 mars dernier. Ses phases lugubres ne sont aujourd'hui un mystère pour personne, et tout le monde sait qu'il a conduit notre patrie bien-aimée à deux doigts de sa perte. Aussi j'évite de en parler ici, pour ne pas renouveler et aggraver l'amertume qu'il nous inspire. Votre honorable assemblée connaît également les procédés par lesquels les réactionnaires, exerçant dans ce jour néfaste une pression violente sur notre Cabinet, l'ont obligé de donner sa démission. C'est là-dessus que l'armée d'opération s'est mise en marche sur Constantinople. Les hautes capacités guerrières qu'elle a su montrer, et les sages mesures qu'elle a prises promptement, lui ont valu, à juste titre, les sympathies et le respect de tout le monde civilisé. Entrée dans la Capitale, elle a mis en déroute les perturbateurs de l'ordre et les réactionnaires, et, aussitôt après, conformément aux dispositions du haut-Fetva émané de la loi du Chéri et à la décision rendue unanimement par l'Assemblée Nationale, l'ex-Sultan

a été détroné, et S. M. S. le Sultan Mehmet V, héritier légitime du Trône et du Califat est monté sur le trône glorieux d'Osmán.

À la suite de la démission de S. A. Bayazit Pacha, j'ai été appelé par S. M. S. le Sultan au Grand Végirat et ai formé le nouveau Cabinet, en me conformant aux prescriptions de la Loi Fondamentale, qui est notre salut et qui doit être en toutes choses notre règle de conduite. Confiant en la Grâce Divine et en l'assistance spirituelle du Prophète, nous avons commencé à remplir notre devoir, et c'est dans ces conditions que j'ai l'honneur aujourd'hui de me présenter avec mes collègues devant votre honorable Assemblée.

Nous avons, et vous voudrez bien, Messieurs les Députés, convenir avec nous que le devoir qui nous incombe aujourd'hui est à tel point important qu'il est hors de toute comparaison avec les difficultés qui ont marqué l'époque comprise entre le jour de la proclamation de notre Constitution et le 31 mars dernier.

Dans les circonstances actuelles, dont l'importance est notoire à plus d'un point de vue, tout succès des Ministres de l'État, si petit qu'il soit, dépend du concours le plus sincère des représentants de la nation. S'il n'y a pas union de vues et conformité d'opinions entre les pouvoirs exécutif et législatif, les affaires les plus importantes de l'État ne sauront marcher, et le pays ne pourra évoluer vers le progrès. La patrie réclame aujourd'hui de nous tous, un patriotisme réel, et de grands sacrifices et la nation attend avec impatience les preuves de notre travail et de notre énergie. Quant au monde civilisé, n'oublions pas qu'il a les yeux tournés vers nous, et suit attentivement notre conduite.

Je vais maintenant vous exposer la politique que le Cabinet entend suivre dans les affaires intérieures et extérieures du pays. Notre programme est, dans ses points essentiels et ses lignes générales, identique à celui que j'ai lu le 5 février dernier à cette tribune même. Parlant des projets qui devaient être incessamment mis en application, nous ne pouvions alors que souhaiter leur réalisation dans un avenir prochain. Dans notre programme d'aujourd'hui, nous pourrions nous entretenir sommairement de nos efforts relatifs tant au passé qu'au présent.

Ceux qui sont versés dans la pratique des affaires gouvernementales savent très bien que la situation intérieure d'un pays est l'objet de la préoccupation la plus sérieuse des gouvernants. La moindre perturbation qui survient dans les affaires intérieures a sa répercussion immédiate et funeste dans toutes les autres branches de l'administration, et met le Gouvernement et le pays dans une position excessivement difficile. Connaissant par expérience cette vérité, nous avons procédé à la réorganisation des affaires intérieures par une suite de mesures sévères et de mouvements militaires en certains endroits où la population semblait malheureusement vouloir, depuis la proclamation de la Constitution, attribuer et interpréter la liberté dans le sens d'une indépendance absolue, d'une immixtion dans les attributions du Gouvernement, d'une négation des droits d'autrui, et de l'impunité pour des faits contraires à la loi de nature à troubler l'ordre public.

Le calme et la tranquillité continuaient progressivement et sûrement à être établis partout, lorsque éclata le mouvement réactionnaire du 31 mars dernier.



À la suite de cet événement, et dans un moment où le désespoir s'était emparé de tous les cœurs, et où nous appréhendions pour notre régime constitutionnel, voire même pour notre patrie bien-aimée, le plus imminent des dangers, l'armée d'opération de la Roumélie, placée sous le commandement de S. E. Mahmud Chekhet Paşa, s'est portée à notre secours. Grâce à sa force, à son énergie, et aux mesures sages qu'elle a su prendre promptement, et qui ont rencontré l'approbation de l'Assemblée Nationale, les réactionnaires ont été défaits et le régime constitutionnel a été, avec l'aide de Dieu, rétabli sur des bases plus sûres et plus solides qu'auparavant. Les sentences prononcées par les cours martiales contre quelques uns des réactionnaires, des assassins et des agitateurs, livrés à l'autorité militaire, ont été déjà exécutées et le procès de ceux qui sont en core en état d'arrestation et sous interrogatoire, prendra fin prochainement. L'application de la justice dans toute sa rigueur est aussi indispensable à la vie d'une nation que les meilleurs dons de la nature.

Bien que la tranquillité soit aujourd'hui si parfaitement rétablie dans la capitale qu'elle est l'objet d'une reconnaissance générale, nous continuons à étudier et à préparer les mesures efficaces qui préviendront désormais toute perturbation dans l'ordre et la sécurité si heureusement rétablis.

Les troubles d'Adana, qu'on attribue à la même poussée provocatrice du mouvement réactionnaire de Constantinople, attendu qu'ils ont eu lieu un jour après ce dernier, ont causé la plus grande émotion et la plus vive douleur dans notre pays. Les districts de Masasch et d'Antioche du vilayet d'Alep ainsi que quelques villages ont eu à souffrir aussi des troubles d'Adana.

L'état de siège proclamé par le Cabinet précédent dans le vilayet d'Adana, à l'exception du Sandjak d'Isk. El, a été étendu dernièrement par notre Cabinet aux villes de Marash et d'Antioche, où des cours martiales ont été également formées. Les criminels, quels qu'ils soient, qui ont occasionné ces troubles, seront punis, pour servir d'exemple, avec toute la rigueur des lois.

Une force militaire composée de dix bataillons Nizamîe a été expédiée ^{de plus} au dernier lieu de ~~plus~~ Adana et à Marash et l'ordre y a été rétabli.

Le Conseil de Guerre y a commencé à fonctionner. Les objets enlevés au moment des troubles sont au fur et à mesure repris aux agresseurs et restitués à leurs propriétaires. - Des médecins et des médicaments sont envoyés pour les soins à donner aux blessés. Une somme de 30.000 livres a été, avec l'approbation de l'Assemblée Nationale, affectée aux nécessités, et il a été décidé qu'une autre somme de 30.000 livres sera prêtée par la Banque Agricole aux cultivateurs qui ont besoin de secours pécuniaires. - Le Pali d'Adana et le Mutessarif de Djébilî Périset, qui n'ont pas su remplir leur devoir au moment des troubles et déployer l'énergie requise, ont été révoqués de leurs fonctions. Par contre, le mutessarif de Mersine qui a rendu de bons services, a été maintenu à son poste.

Une commission, composée de deux députés et de hauts fonctionnaires, a été chargée de se rendre sur les lieux avec mission de rechercher les causes qui ont provoqué les troubles, de constater la manière dont ils ont éclaté, d'établir le degré de responsabilité du Pali et du mutessarif destitués, ainsi que de l'ex. com. - Mandant militaire d'Adana, de veiller à la distribution des sommes affectées aux nécessités, de raffermir les liens de fraternité entre les

Diverses classes de la population, et d'indiquer les mesures propres à prévenir le retour de pareils incidents regrettables, ainsi que le nombre des nécessiteux, le degré de leur indigence et la manière dont le gouvernement devra s'y prendre pour leur venir en aide. Suivant l'enquête de cette commission, et les conclusions qu'elle nous soumettra, nous serons guidés dans les mesures et résolutions à prendre encore à cet égard.

Les Mesures que nous venons de prendre pour Adana soulageront bien des douleurs et repareront bien des pertes matérielles, conséquences des tristes incidents connus; Elles inspireront en même temps, une crainte salutaire aux criminels qui les ont provoqués. Mais le point essentiel à prendre en sérieuse considération, c'est de faire en sorte que de pareils incidents et des troubles réactionnaires ne puissent plus se reproduire ni à Adana, ni dans aucune autre partie des vilayets ottomans. Le devoir le plus sacré et le plus important incombant aujourd'hui au gouvernement est d'anéantir radicalement les causes de ces crimes odieux partout où l'on peut les découvrir, et d'asseoir le respect de notre constitution sur des bases tellement solides, qu'elle ne puisse plus jamais être exposée à la moindre atteinte.

Avec l'aide du Tout-Puissant, nous déploierons tous nos efforts et nous prendrons toutes les mesures efficaces pour atteindre ce but patriotique. Il a été décidé que partout où un incident se produirait à l'avenir par suite des menées subversives des réactionnaires travaillant dans leur intérêt personnel pour le retour de l'absolutisme, ou par le fait d'individus qui, trompés par les insinuations perfides des réactionnaires chercheraient à semer la discorde parmi les éléments divers de



La population, les instigateurs seraient aussitôt anéantis par la force armée, l'état de siège serait proclamé dans l'endroit même où éclateraient des troubles, et des punitions sévères seraient édictées contre les coupables.

A cet effet, des instructions précises et catégoriques ont été communiquées, à la date du 22 avril dernier, aux Gouverneurs généraux des Provinces, qui ont reçu l'ordre de tenir dès maintenant toutes prêtes dans les endroits convenables des Vilayets respectifs, des forces armées suffisantes pour mettre en exécution les dispositions susmentionnées.

Les mouvements réactionnaires qui ont éclaté à Constantinople et dans quelques provinces ayant fait sentir la nécessité de procéder avec une célérité extraordinaire à la réorganisation de la police, nous avons commencé à mettre en application les réformes qui avaient déjà été décrétées ^{pour} la gendarmerie et la police locale, lors de notre Ministère précédent.

Nous savons tous qu'il nous sera impossible de mettre fin, dans l'espace de un ou deux ans, à notre pénurie financière, qui est le plus regrettable et le plus triste des legs laissés par le régime précédent à notre Gouvernement constitutionnel.

Bien que le déficit de notre budget ordinaire s'élèverait à plus de six millions de livres, nous avions pu, ainsi que cela avait été exposé dans notre précédent programme,



grâce à des économies et à des diminu-
 tions possibles de nos dépenses générales,
 réduire ce déficit à 3,800.000 Livres
 et nous avons remis notre projet budgé-
 taire à votre honorable Assemblée dans
 les premiers jours du mois de mars der-
 nier. Je crois que l'Assemblée Géné-
 rale pourra restreindre encore ce dé-
 ficit jusqu'à la somme de deux mil-
 lions et demi. [N'y a-t-il pas moyen
 de diminuer encore les dépenses ou
 d'augmenter les revenus? D'après
 moi, il faut répondre non à la
 première question, mais exprimer
 l'espoir d'arriver à faire quelque
 chose quant à la deuxième.

Il y a certes moyen d'augmen-
 ter dans la proportion de 2 à 3 % les
 revenus de l'État, en procédant avec
 zèle et avec ponctualité à la per-
 ception des impôts établis sur la base
 de la moyenne des rentrées des cinq
 dernières années et de couvrir, d'un
 autre côté, une grande partie du
 déficit en veillant avec attention
 à la ^{juste} répartition et à la percep-
 tion des dîmes, des impôts sur les ag-
 nams et des autres contributions.

C'est dans cet ordre d'idées et
 avec l'espoir susénoncé que l'atten-
 tion toute particulière des Valis avait
 été attirée sur ce point dès les premiers
 jours du mois de mars dernier.

Je leur adresse de nouveau du haut
 de cette tribune un appel pressant

J.

14
9
pour leur dire que l'État et le pays at-
tendent d'eux des services zélés et lo-
yaux et qu'ils doivent s'appliquer
en tout honneur et conscience à
remplir les devoirs de leurs charges
avec tout le patriotisme dont ils
sont susceptibles, sans se laisser inf-
luencer par des insinuations malveillantes.
Nous travaillerons ainsi à établir
l'équilibre budgétaire, et nous ne pro-
poserons de recourir à un emprunt
pour couvrir le déficit, qu'en cas de
nécessité absolue.

Tout en admettant comme vraie
l'hypothèse que la réorganisation de
nos finances et l'équilibre de notre
budget pourraient être obtenus exclu-
sivement par la réalisation d'éco-
nomies, nous nous sommes, d'autre
part, rendu compte de l'impossibi-
lité d'arriver à notre but par ce seul
moyen et ^{nous} avons acquis la certitude
que de grands profits découleraient
de la répartition et de la perception
des impôts ^{loant} directs qu'indirects confor-
mément aux règles de l'économie
politique et aux ressources du pays.
Dès lors nous avons avisé aux mesures
nécessaires pour mettre notre projet
en application.

Nos revenus extraordinaires,
qui ne sont pas compris dans le bilan
général, sont affectés aux besoins
et aux perfectionnements de nos
forces de terre et de mer. Le budget

10
extraordinaire que nous avons dressé
à cet effet a été soumis à l'examen
de l'Assemblée Générale.

La nation ottomane qui constate
les grands avantages que les autres
nations retirent d'un régime Consti-
tutionnel, est impatiente de voir en-
fin entrer dans le domaine pratique
les divers projets concernant les tra-
vaux publics à exécuter dans l'Em-
pire. Bien qu'il ait été décidé de
n'admettre aucun retard, aucune hé-
sitation pour les concessions qu'on
demandera à des conditions conformes
aux intérêts du pays, de procurer
des facilités aux requérants et de
donner une suite rapide à leurs dé-
marches, il existe pourtant certains
travaux publics d'urgente nécessité
qui ne pourront être réalisés par voie
de concession, et seront directement
dirigés par le Gouvernement. Nous
sommes obligés d'ailleurs de créer
d'urgence des foyers de travail, où
nos nationaux trouveront de quoi
s'occuper pour servir aussi bien
la patrie que leurs propres intérêts.

Nous vous soumettons encore
un budget extraordinaire concer-
nant les travaux publics dont l'exé-
cution pendant l'année courante
nous semble nécessaire. Nous aimons
à espérer que l'Assemblée Générale
estimera, comme nous, qu'il est
nécessaire de permettre la conclusion

11 / d'emprunts à affecter à ces sortes de dépenses, qui sont de nature à augmenter la richesse et la prospérité du pays.

Si nous considérons que la propagation de l'instruction publique non seulement contribue au progrès de la civilisation mais ~~et~~ recommande en l'expliquant ^{en} meilleure forme du régime constitutionnel, nous croyons accomplir un devoir de conscience en travaillant sérieusement à former une instruction ottomane, propre aux Osmanlis, instruction qu'on a de tout temps critiquée comme n'étant pas à la hauteur requise et ne répondant plus dans son état actuel aux besoins intellectuels de la nation. Nous y parviendrons en examinant nos aptitudes nationales et en nous renseignant sur les efforts faits dans ce domaine par les nations les plus civilisées.

Cependant le travail qui sera fait cette année - ci pour l'instruction publique dans notre pays sera forcément proportionnel aux subventions y relatives du budget général et, partant, quelque peu restreint.

Je n'ignore pas que les honorables députés attendent encore de l'énergie du Pouvoir exécutif qu'il prépare et leur transmette d'urgence des projets de loi relatifs à la tranquillité publique et à l'ordre administratif. Préparer sans retard ces projets

#7

19

TDV İSAM
Kütüphanesi Arşivi
No HHP.954



de loi et rendre ainsi un service réel au pays en lui procurant les moyens de défendre ses droits, est, avant toute chose, la tâche du pouvoir exécutif. Les faits ont démontré combien les réactionnaires ont profité du manque ou du défaut de lois de police et comment ils ont cherché à mettre en péril la tranquillité publique. Aussi le Gouvernement tâche-t-il par tous les moyens d'élaborer et de terminer ces projets de loi pour les soumettre le plus tôt possible à votre honorable assemblée. Un besoin, un vœu, si pressant qu'il soit, ne peut se soustraire à la loi du temps nécessaire à sa réalisation. Quinze des projets de loi qui ont été élaborés dans les divers départements depuis la proclamation de la Constitution jusqu'à ce jour ont été référés à l'Assemblée Générale. Trente huit autres sont en examen au Conseil d'Etat.

La loi sur le recensement militaire ayant été déjà examinée, sera ces jours-ci soumise à votre honorable Assemblée.

L'Organisation actuelle des administrations centrales du Gouvernement constitue des charges par trop considérables pour le trésor de l'Etat et constitue ^{apparaît} une entrave à la rapide expédition des affaires

18

13

publiques et particulières. Aussi la question d'y introduire des réformes avait-elle été envisagée dès les premiers jours de la Constitution, mais la mise en application de ces réformes avait été retardée jusqu'aujourd'hui. J'avoue que notre Cabinet est pour une certaine part responsable de ce retard, mais j'ai hâte d'ajouter qu'il nous était impossible de commencer à appliquer ces réformes avant d'avoir arrêté, quant au présent et à l'avenir, le sort des fonctionnaires qui devaient être mis hors cadre. Nous tenions à ne pas nous trouver un jour dans l'embarras vis à vis de certaines réclamations basées sur des droits acquis et sur la stricte équité, car nous entend^{ions} ~~mes~~ ne léser personne dans ses intérêts et prouver une fois de plus de ^{sa} magnanimité qui distingue depuis des siècles le peuple Ottoman.

Cette question a été résolue et le projet de règlement qui avait été élaboré à ce sujet avant les événements du 31 Mars, mais qui était resté en souffrance par suite de ces mêmes événements, vous a été déjà remis, il y a une semaine. Comme nous espérons que ce règlement ne tardera pas à être examiné, nous préparons dès maintenant les nouveaux cadres des fonctionnaires, afin de pouvoir procéder à l'application

14

14

TDV İSAM
Kütüphanesi Arşivi
No HHP.954



des réformes immédiatement après le retour dudit règlement au pouvoir exécutif. Les nouveaux cadres seront référés à votre honorable assemblée dans le courant de cette semaine.

Il existe encore deux projets de loi que nous vous prions inotamment de vouloir bien voter le plus tôt possible. C'est la loi sur la presse et celle sur les réunions. Nous sommes tous partisans de la liberté de la presse, mais cette liberté ne doit pas être une arme de perfidie entre les mains d'individus qui pour satisfaire des intérêts personnels, n'hésiteront pas à s'en servir contre la patrie.

Quelques journaux qui sont, à l'heure qu'il est, supprimés depuis trois ou quatre semaines, avaient été les instruments et les soutiens des éléments qui ont provoqué les derniers mouvements réactionnaires.

Ceci est une vérité que personne ne peut nier. Nous aimons donc à espérer que la loi sur la presse sera votée bientôt, après avoir subi les modifications nécessitées par les besoins et les aspirations du pays et avoir été mise en harmonie avec les intérêts de la patrie et de la nation.

Je ne parlerai pas de l'importance et du caractère d'urgence des projets de loi sur les meetings et

les réunions. Ils nous ont été remis l'un, il y a déjà quelques temps, l'autre tout dernièrement. Je me contente de laisser ces points à la haute appréciation et au patriotisme de votre honorable Assemblée.



TDV İSAM
Kütüphanesi Arşivi
No HHP.354

Quant à nos rapports avec les autres États, nos relations avec les Puissances continuent à être amicales, ainsi qu'il a été déjà mentionné dans le Hattı Hümayun de Sa Majesté Impériale le Sultan, dont l'acte a été donné jeudi dernier.

Le monde civilisé doit apprécier le service que nous avons rendu cette fois encore à la paix générale en acceptant les modes de règlement orientés relativement aux conflits soulevés.

Sans nous départir de la conduite ferme et pacifique que nous poursuivons, nous continuons nos relations avec le dehors sur le pied d'une sincérité absolue. Nous nous appliquerons toutefois à sauvegarder nos intérêts et nos droits. Aujourd'hui des conflits avec l'étranger n'existant plus, nous pouvons désormais consacrer nos efforts à la réalisation des progrès et réformes dont nous avons besoin.

Nous terminons en implorant de la Grâce Divine qu'elle nous permette de rendre les services que la Nation et ses Représentants attendent de nous dans la mission à nous confiée, et dont nous apprécions toute l'importance et les difficultés.